



# Assemblée générale

Distr. générale  
4 avril 2012  
Français  
Original: anglais

---

## Conseil des droits de l'homme

### Dix-neuvième session

Point 6 de l'ordre du jour

### Examen périodique universel

Décision adoptée par le Conseil des droits de l'homme\*

**19/112**

## Document final de l'Examen périodique universel: Zimbabwe

*Le Conseil des droits de l'homme,*

*Agissant* dans le cadre du mandat que lui a confié l'Assemblée générale dans sa résolution 60/251 du 15 mars 2006 et de la résolution 5/1 du Conseil du 18 juin 2007, et conformément à la déclaration du Président PRST/8/1 sur les modalités et les pratiques relatives à l'Examen périodique universel du 9 avril 2008,

*Ayant procédé* à l'examen du Zimbabwe le 10 octobre 2011, conformément à toutes les dispositions pertinentes de la résolution 5/1 du Conseil,

*Adopte* le document final de l'Examen périodique universel portant sur le Zimbabwe, qui regroupe le rapport du Groupe de travail chargé de l'Examen périodique universel du Zimbabwe (A/HRC/19/14), les observations du Zimbabwe sur les recommandations et/ou conclusions, ainsi que les engagements que le Zimbabwe a pris volontairement et les réponses qu'il a apportées, avant l'adoption du document final en plénière, aux questions ou aux points qui n'avaient pas été suffisamment traités pendant le dialogue dans le cadre du Groupe de travail (A/HRC/19/2, chap. VI).

*40<sup>e</sup> séance  
15 mars 2012*

[Adoptée sans vote]

---

\* Les résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme figureront dans le rapport du Conseil sur sa dix-neuvième session (A/HRC/19/2), chap. I.